Mise à jour mensuelle UE Janvier 2024



Opportunités d'engagement

Rétromobile Paris – FIVA, FIA et FIM promeuvent le manifeste conjoint « Assurer l'avenir de notre patrimoine motorisé »

Du 31 janvier au 4 février, la FIVA était présente au salon *Rétromobile 2024* à Paris, aux côtés de ses partenaires la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) et la FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), dans le but de promouvoir notre manifeste conjoint : « Assurer l'avenir de notre patrimoine motorisé – Conserver la place des véhicules historiques sur les routes de demain ». Le manifeste indique à juste titre que : « Aimer les voitures classiques, les motos ou les camions anciens ne constitue nullement une menace pour l'environnement, mais simplement une passion pour la culture et le patrimoine humain qui peut être exprimée de manière durable. » Vous pouvez consulter le document <u>ici</u>.

Commission économique pour l'Europe de l'ONU – proposition de définition de véhicule historique de la FIVA mise à l'agenda Le 26 janvier, le Secrétariat du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), l'organe réglementaire responsable de l'harmonisation des règles concernant les véhicules motorisés au sein de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE), a formellement mis à l'agenda la proposition de la FIVA visant à intégrer la définition d'un véhicule historique. La FIVA propose de reproduire la définition d'un VH, telle que reprise dans la directive européenne portant sur le contrôle technique des véhicules, laquelle bénéfice d'un large consensus, car elle fait déjà partie de la législation des 27 États-membres de l'UE, qui sont également membres de l'UNECE (lesdites parties signataires), au même titre que l'UE en soi. La proposition de la FIVA sera d'abord discutée en avril dans le cadre d'un document de travail au sein de l'organe préparatoire relatif aux dispositions générales de sécurité (GRSG).

La proposition de définition d'un VH de l'UNECE est le résultat d'un engagement de longue date entre la FIVA et le Secrétariat de l'UNECE WP29. Cette définition offrirait au mouvement des VH une référence légale au niveau international, permettant d'améliorer la visibilité réglementaire des VH et garantissant une cohérence entre les règles internationales et nationales/européenne touchant les VH.

Développements

Directive sur le contrôle technique des véhicules – une nouvelle proposition sera publiée en mars 2024

Le 23 janvier, alors qu'elle s'adressait à la Commission transport du Parlement européen, la Commissaire européenne Vălean en charge du transport a affirmé que la Commission « y était presque », faisant référence à la publication de la proposition d'une nouvelle directive sur le contrôle technique des véhicules, ajoutant que quelques mises au point devaient encore être faites. Après plusieurs reports, la Commission envisage de publier la proposition en mars 2024, bien que Mme Vălean ait admis qu'il serait trop tard pour permettre aux colégislateurs d'accomplir un travail significatif avant les élections. La FIVA espère que la définition d'un VH, actuellement en vigueur dans la directive, sera maintenue. Lien vers la <u>réunion</u>.

Véhicules hors d'usage (VHU) – La Présidence belge (Conseil de l'UE) abordera le dossier dès le mois d'avril

Le 24 janvier, Alain Maron, ministre du gouvernement de la région de Bruxelles capitale, représentant la présidence belge, a affirmé dans un échange de vues avec la Commission environnement du Parlement européen, que son gouvernement travaillerait sur les règles révisées en matière de VHU « dans le courant de la seconde moitié de sa présidence ». Le processus législatif, c'est-à-dire les négociations entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE (représentant les États-membres sous l'égide de la présidence belge jusqu'au 30 juin), devrait se tenir dans le courant de la prochaine législature, laquelle débutera en juillet, après les élections européennes qui se tiendront début juin. Lien vers la <u>réunion</u>.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.